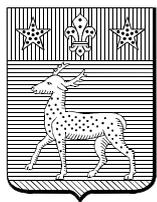


MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 11
- présents : 07
- votants : 08

L'an deux mil dix-huit, le quatorze septembre à 18 h 30,  
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session  
ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

**Date de convocation :** 10/09/2018

**Présents :** Mrs PESCE A., FAY E.P., DROGOUL- SPANU D. et Mmes ALBANO N., BERAUD M.,  
BONNETTY M., OBRADOS A.

**Absents excusés :** Mrs LESBROS JM. qui a donné procuration à Mr PESCE A., OPERTO A.,  
HONNORAT J., JACOMET M..

**Objet:** délégué Commission Administrative de Révision de la Liste Electorale

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 un Règlement Electoral Unique (REU) va être mis en place avec pour conséquence la suppression de la commission administrative de révision des listes électorales (le 09/01/2019) qui sera remplacée par une commission administrative de contrôle conduite par un conseiller municipal sans délégation en matière d'inscription sur la liste électorale. *Par rapport à ces règles pré établies, Monsieur Jean-Marc LESBROS se propose pour mener les travaux de cette commission.*

Adopté à l'unanimité

*Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus*



André PESCE  
Maire de LE FUGERET

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/09/2018 004-210400909-20180914-DE_2018_026-DE